

Modalités de rémunération des agents non permanents recrutés pour assurer l'exécution d'un acte déterminé

Tableau annexe des taux de vacation susceptibles d'être accordés au sein de la Métropole de Lyon en tenant compte de la nature des intervenants, de leur notoriété, de leur expertise et de la spécificité du domaine d'intervention

Emploi ou Mission de référence	Type de rémunération	Base de calcul				Montant défini à titre indicatif valable au 1er juillet 2018	
		BASE DE REMUNERATION	IB	IM	NB	MONTANT DE BASE	MONTANT MAXIMUM (175% du montant de base)
Agent d'accueil	Horaire	Tarif du 1er échelon du grade de base du cadre d'emplois des adjoints administratifs	347	325	1820	10 €	18 €
Agent de gardiennage et de surveillance	Horaire	Tarif horaire du 1er échelon du grade de base du cadre d'emplois des adjoints techniques	347	325	1820	10 €	18 €
agent de médiation et de prévention	Horaire	Tarif horaire du 1er échelon du grade de base du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux	347	325	1820	10 €	18 €
Conférencier	Horaire	Tarif horaire du dernier échelon du grade sommital du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine	HC3	1168	1820	36 €	63 €
Educateur	Horaire	Tarif horaire du 1er échelon du grade d'avancement du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs-intervenants-familiaux	377	347	1820	11 €	19 €
Formateur CNFPT	Horaire	Grille de rémunération du CNFPT				38 €	63 €
Formateur d'un organisme extérieur	Horaire	Tarif horaire du 1er échelon du grade de base du cadre d'emplois des attachés territoriaux intégrant le temps de préparation (+2)	434	383	1820	36 €	62 €
Infirmier	Horaire	Tarif horaire du 1er échelon du grade de base d'infirmier en soins généraux de classe normale	420	373	1820	12 €	20 €
Puericultrice	Horaire		420	373	1820	12 €	20 €
Ergothérapeute	Horaire		420	373	1820	12 €	20 €
Psychomotricien	Horaire		420	373	1820	12 €	20 €
Intervenant extérieur	Horaire	Tarif horaire du 1er échelon du grade de base du cadre d'emplois des attachés territoriaux	434	383	1820	12 €	21 €
Médecin	Horaire	Tarif horaire correspondant au montant de la Hors Echelle D 3ème chevron	HED3	1274	1820	39 €	69 €
Médecin de Prévention	Horaire	application de la grille CISME (classe 21 rémunération minimale garantie)	-	1236	1820	38 €	67 €
Orthophoniste	Horaire	Tarif horaire du 1er échelon du 1er grade d'avancement du cadre d'emplois cadre de santé	573	484	1820	15 €	26 €
Prestation artistique	Forfaitaire	Tarif du 1er échelon du grade de base du cadre d'emplois des attachés territoriaux	434	383	1/30	60 €	105 €
Psychologue	Horaire	Tarif horaire du 1er échelon du grade sommital du cadre d'emplois des psychologues	607	507	1820	16 €	27 €

Observations

L'attribution du montant maximum se justifie en tenant compte de la nature des intervenants, de leur notoriété, de leur expertise et de la spécificité du domaine d'intervention ou encore des conditions d'exercice (travail de nuit, dimanche...)